BRUNOY

DECISION N° DEC 26.137/DN

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION ILE DE FRANCE POUR L'EQUIPEMENT DES FORCES DE SECURITE ET SECURISATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS - 2026

Le Maire de Brunoy,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n°26.012K du Conseil municipal en date du 7 avril 2026 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

CONSIDÉRANT que la commune dispose d'un service de police municipale composé de 11 agents, dotés de gilets pare-balles dans le cadre de leurs missions,

CONSIDÉRANT que les plaques balistiques équipant les gilets pare-balles des agents de police municipale ont une durée de validité limitée, fixée par le fabricant à environ cinq ans, et doivent être remplacées pour garantir le niveau de protection des agents,

CONSIDÉRANT que la commune a l'obligation de protéger la sécurité de ses agents et de leur fournir des équipements de protection individuelle conformes et en état de fonctionnement,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE SOLLICITER une subvention auprès de la Région Île-de-France, au titre du dispositif « Bouclier de sécurité régional » pour le remplacement des plaques de gilets pare-balles, à hauteur de 862 €.

ARTICLE 2 : DE SIGNER tous les documents se rapportant à ce dossier.

ARTICLE 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

ARTICLE 4 : Le Trésorier Payeur et le Directeur Général des Services de la Ville de Brunoy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DECISION N° DEC 26.137/DN

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION ILE DE FRANCE POUR L'EQUIPEMENT DES FORCES DE SECURITE ET SECURISATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS - 2026

ARTICLE 5 : La présente décision sera transmise en Préfecture, publiée sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et fera l'objet d'une communication au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Brunoy, le 27 octobre 2026

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER

MAIRIE de BRUNOY (Essonne)

Acte publié sur le site de la Ville le : 29/10/2026

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision

Numéro attribué à l'acte : DEC 26.137/DN

Objet de l'acte :	DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION ILE DE FRANCE POUR L'EQUIPEMENT DES FORCES DE SECURITE ET SECURISATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS - 2026
Thème Préfecture :	7 - Finances locales / 5 - Subventions
Transaction Préfecture :	091-219101144-20261027-BRU_AR_26569_1-AR
Date de l'acte :	27/10/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_26569_1

Date de réception en Préfecture : 29 octobre 2026